



Carrière Paloma en hiver

Note justificative

pour adapter le P.L.U. de la commune d'Arudy en cours de révision,
à l'activité de production de la Pierre d'Arudy



LAPLACE

Propriétaire Exploitant depuis 1929

CARRIERES LAPLACE

Pierre naturelle d'Arudy

21 Route du Bager

64 260 ARUDY

Tél. 05 59 05 60 56

Juin 2023

Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Le secteur de la carrière Paloma	5
3.	Le secteur de la carrière Henry IV	8
4.	Le secteur de la carrière Sainte-Anne	8
5.	Conclusion	8

Liste des planches

PL.1 : Plan de position des trois sites de production de la Pierre d'Arudy et extraits du zonage NY, correspondant au PLU actuel

PL.2 : Extrait de la carte géologique d'Oloron-Sainte-Marie (BRGM). Plan de position de la carrière Paloma et du périmètre NY proposé

PL.3 : Carte cadastrale du périmètre NY proposé autour du site de Paloma à Arudy

PL.4 : Extrait de la carte géologique d'Oloron-Sainte-Marie (BRGM). Plan de position de la carrière Sainte-Anne et du périmètre NY proposé

PL.5 : Carte cadastrale du périmètre NY proposé autour du site Saint-Anne à Arudy

1. Introduction

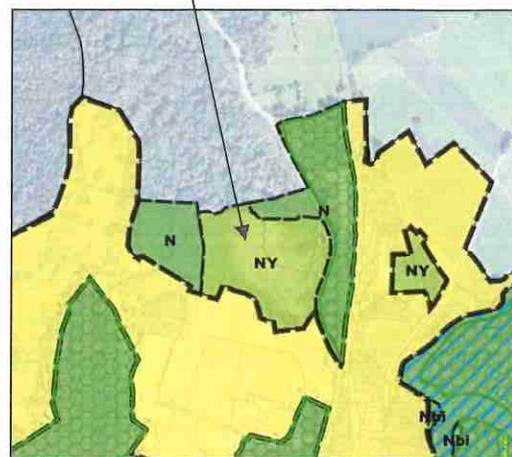
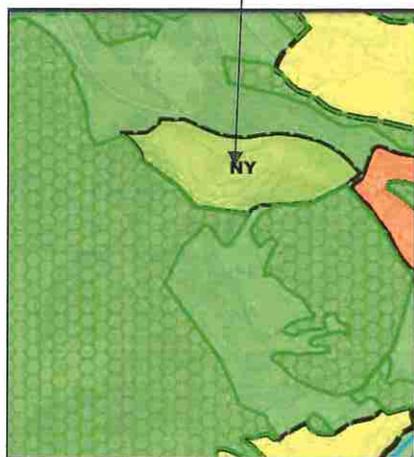
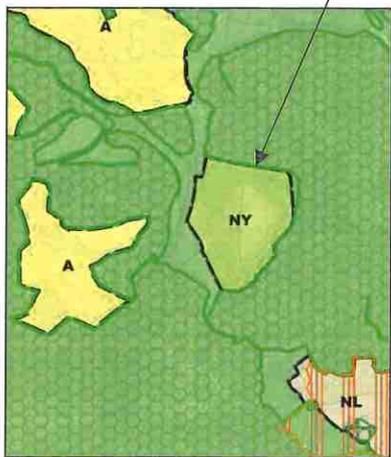
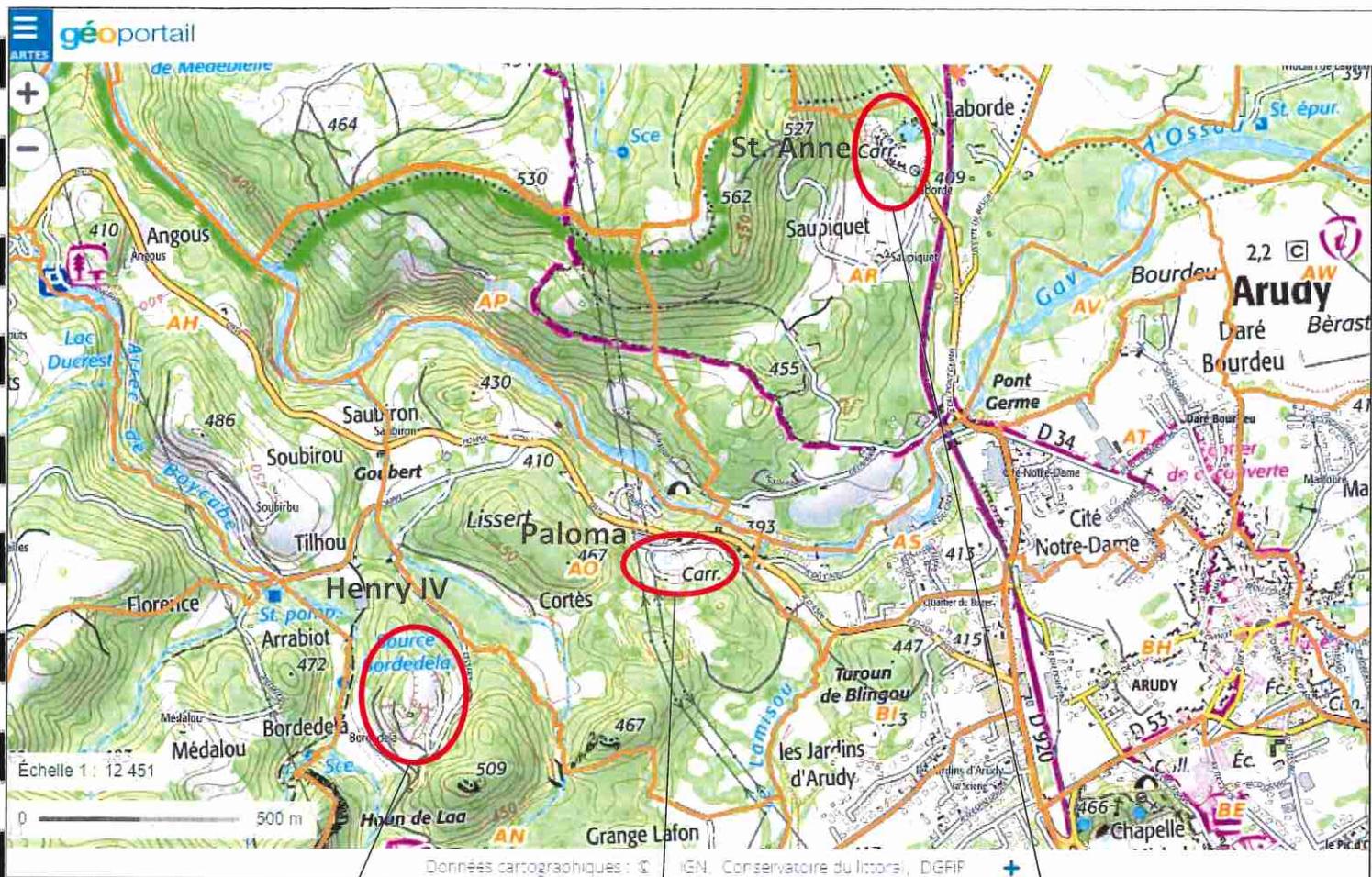
Cette note concerne les alentours de trois sites de production de la Pierre d'Arudy (inscription IGP) : Paloma, Henry IV et Saint-Anne à Arudy. L'activité est historique sur la commune depuis le 19^{ième} siècle.

Ce type d'exploitation « marbrière » consomme peu d'espace : la carrière Paloma existe depuis le début du 20^{ième} siècle et est toujours en activité de nos jours.

Le PLU actuel de la commune d'Arudy, répertorie les 3 sites de production en zone Ny, c'est-à-dire une zone naturelle dans laquelle l'activité est autorisée. Le périmètre des zones Ny reprend exactement celui des trois autorisations préfectorales d'exploiter. Il est donc juridiquement impossible d'agrandir ces exploitations ou d'en ouvrir de nouvelles.

Dans le cadre de la reprise du PLU de la commune, l'objet de cette note est la proposition argumentée de zones Ny élargies, pour qu'une certaine évolution des sites de Paloma et de Saint-Anne, soit possible.

Les périmètres proposés tiennent compte des contraintes paysagères, des conflits d'usage et de la préservation des patrimoines, dont le milieu naturel.



PL.1 : Plan de position des trois sites de production de la Pierre d'Arudy et extraits du zonage NY, correspondant au PLU actuel d'Arudy

2. Le secteur de la carrière Paloma

Le nouveau périmètre Ny proposé :

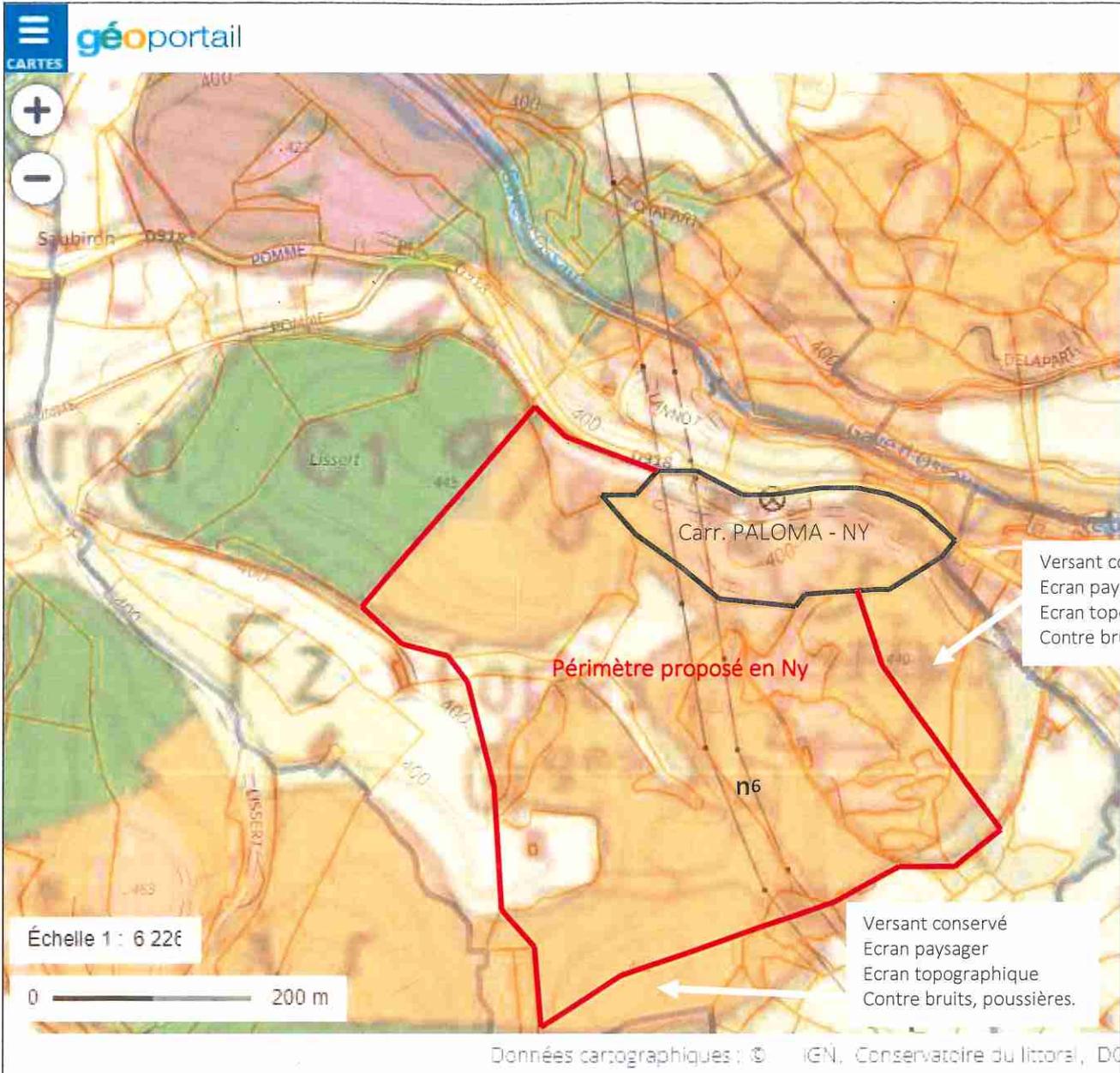
- Correspond aux affleurements calcaires de même nature que ceux qui sont exploités à Paloma, d'âge aptien supérieur à faciès urgonien (récifs bio construits). Toute la surface proposée ne correspond pas à la Pierre d'Arudy, car les calcaires peuvent être plus marneux latéralement et/ou plus brèchiques. Il s'agit d'un périmètre où les faciès marbriers recherchés sont potentiellement présents. Le porteur de projet pourra donc prospecter ce périmètre Ny et identifier les parcelles exploitables ;
- Préserve les versants Est du relief de Paloma, pour éviter une trouée paysagère ouverte sur la cuvette d'Arudy et plus loin sur les axes routiers de l'entrée de la vallée d'Ossau. Le versant laissé en l'état constitue par ailleurs, un écran très efficace aux nuisances provenant du chantier (bruits, poussières, circulation des engins, ...) ;
- Englobe au Sud-Ouest, un petit sommet (467m) caractéristique de ces gisements calcaires récifaux de l'urgonien d'Arudy. A nouveau, ce périmètre correspond à une ressource potentielle pour la Pierre d'Arudy et ses versants Sud et Est sont exclus pour éviter les trouées paysagères ouvertes sur les zones habitées (ou fréquentées) et conserver des écrans topographiques.

Le périmètre proposé Ny offre également, un certain potentiel à l'aménagement des infrastructures connexes à ce type de production (pistes, plateformes, accès divers).

S'agissant du milieu naturel, les contraintes sont sérieuses, du fait de la présence d'espaces naturels d'intérêt écologique reconnus sur le territoire communal d'Arudy :

- ZNIEFF de type 1 (petits espaces homogènes) couvrent 54.3 % de la surface communale : Bois Du Bager ; Crêtes et Pentes du Pic Mail Arrouy ; réseau hydrographique du Gave d'Aspe et ses rives ; réseau hydrographique du Gave d'Ossau à l'amont d'Arudy et ses rives ;
- ZNIEFF de type 2 (grands espaces naturels riches) couvrent 86 % de la surface communale : vallée d'Ossau ; vallée d'aspe ; réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents ;
- Site Natura 2000 : Gave d'Ossau.

A l'avenir, le porteur de projet devra faire réaliser une étude de faisabilité environnementale, dans le cadre d'une demande d'autorisation de renouvellement et/ou d'extension de la carrière.



PL.2 : Extrait de la carte géologique d'Oloron-Sainte-Marie (BRGM)
 Carte de position de la carrière PALOMA et du périmètre NY proposé

Les calcaires bioconstruits de l'Aptien à faciès urgonien (notés n₆), sont représentés en orange

Légende

-  Fz : formation superficielle de recouvrement – Alluvions subactuels du Würm
-  C1 : marnes à Spicules de l'Albien
-  n₆ : calcaires subrécifaux à *Toucasia* (faciès urgonien) de l'Aptien supérieur n₆

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PL.3 : Carte cadastrale du périmètre NY
proposé autour du site de Paloma à Arudy

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
ARUDY

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

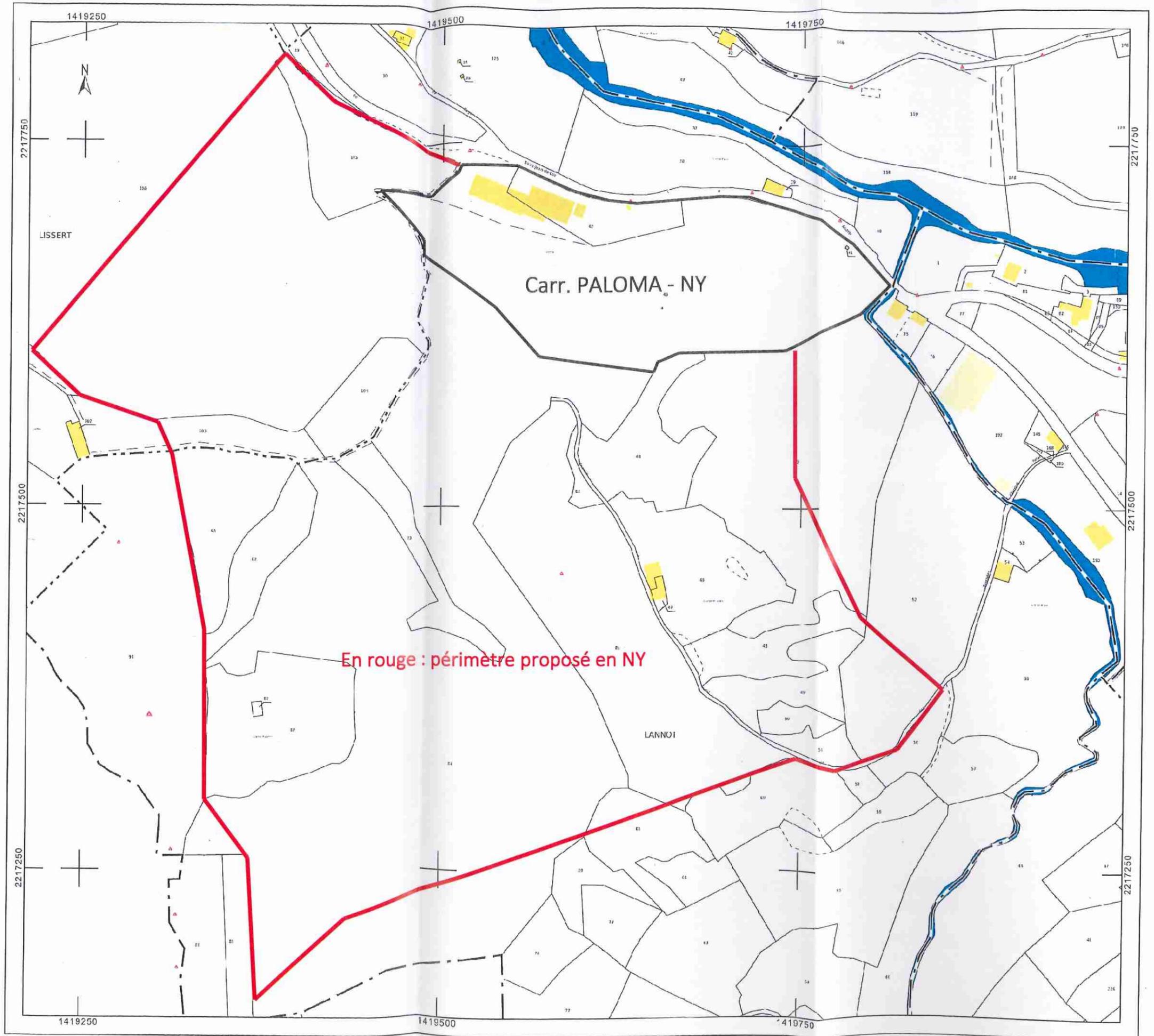
Date d'édition : 07/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PAU
6, rue d'Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99
cdif.pau@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



3. Le secteur de la carrière Henry IV

La proposition concernant le site Henry est de maintenir le même périmètre Ny, car la ressource en place est suffisante pour les années à venir.

4. Le secteur de la carrière Saint-Anne

Le nouveau périmètre Ny proposé correspond :

- Aux affleurements calcaires de même nature que ceux qui sont exploités à Saint-Anne, d'âge aptien supérieur (notés n6 par la carte géologique) à faciès urgonien (récifs bio construits). S'ajoute un périmètre qui correspond aux calcaires aptiens mais recouverts par des dépôts glaciaires (notés Gx par la carte géologique, parcelles 61 et 49), qu'il faudra décaper ;
- A un espace compris entre la route D.920 et la voie ferrée, utilisable pour y entreposer des blocs de Pierres d'Arudy, car la carrière Sainte-Anne est faite de telle manière qu'elle ne laisse pas assez d'espace pour le stockage des blocs.

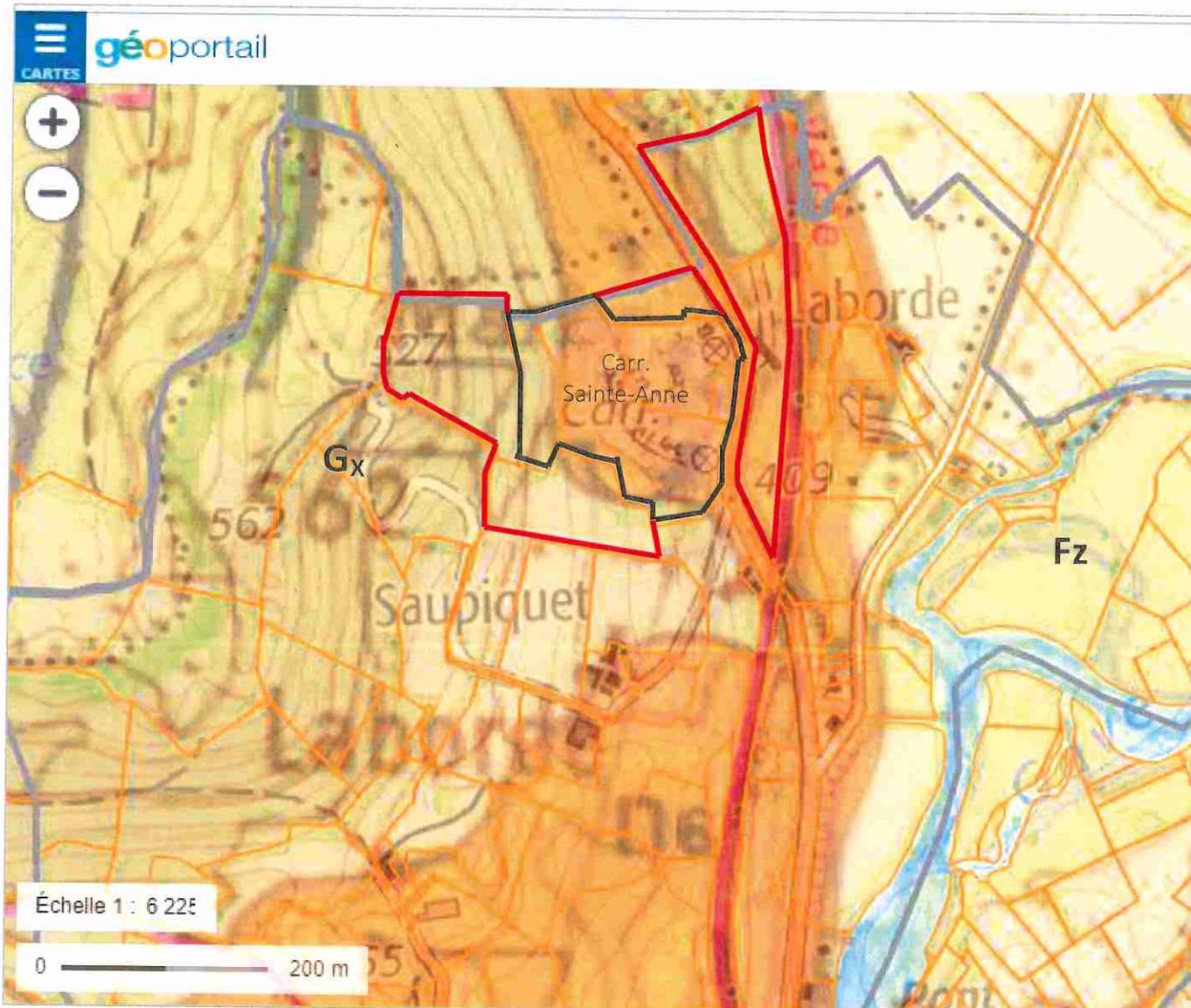
A noter : la petite enclave notée Ny, en contrebas de voie ferrée, ne concerne pas directement Saint-Anne (autre activité : taille de pierres).

S'agissant du milieu naturel, les contraintes sont ici aussi sérieuses, du fait de la présence d'espaces naturels d'intérêt écologique déjà cités. Comme pour le secteur Paloma, celui de Saint-Anne devra être préalablement analysé en regard de sa faisabilité environnementale, dans le cadre d'une demande d'autorisation de renouvellement et/ou d'extension de la carrière.

5. Conclusion

Cette contribution à la révision du PLU d'Arudy, a pour objectif la prise en compte du développement de deux des trois sites emblématiques de la production de Pierre d'Arudy : Paloma et Sainte-Anne.

Le classement NY des périmètres proposés rend « possible » les futures demandes d'autorisation d'exploitation de ces carrières.



PL.4 : Extrait de la carte géologique d'Oloron-Sainte-Marie (BRGM)
 Position de la carrière Sainte-Anne – Position du périmètre proposé en NY

Légende

-  Fz : formation superficielle de recouvrement – Alluvions subactuels du Würm
-  GX : vallum et moraine du Riss (dépôts glaciaires)
-  n6 : calcaires subrécifaux à Toucasia (faciès urgonien) de l'Aptien supérieur n6

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PL.5 : Carte cadastrale du périmètre
NY proposé autour du site de
Sainte-Anne à Arudy

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
ARUDY

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 21/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

PAU
6, rue d'Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99
cdif.pau@cgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

